

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
LUNDI 5 MAI 2025
A 18H30 A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Présents (12) : Monsieur VASSY Jean-Louis, Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame RONGY Marie-Madeleine, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur BRET Vincent, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice, MARION Isabelle Benjamin CLET arrivé à 19H05

Pouvoirs (4) :

Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent
Monsieur ROLIN Jérôme ayant donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle
Madame BARRIER Marie-Agnès ayant donné pouvoir à Mme RONGY Marie-Madeleine
Madame DUC Gwendoline ayant donné pouvoir à Mme JANTON Joëlle

Absents excusés (1) :

Monsieur RODRIGUEZ Richard

ABSENTS NON EXCUSES (2) :

Madame CARRERE Alexandra
Monsieur MARY Claude

Secrétaire de séance : Madame BESSON Isabelle

Début de la séance à 18h52

Mme JANTON indique qu'il n'y a pas eu de note de synthèse pour cette réunion

La séance n'est pas enregistrée

19h00 arrivé de Mme MARION Isabelle

1/ - APPROBATION DU PV DU 7 AVRIL 2025

Monsieur Le Maire présente le PV du 7 Avril 2025, pour son approbation par le conseil Municipal.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

(M. Clet n'a pas pris part au vote, il est arrivé après le vote)

19h04 arrivé de M. CLET Benjamin

2/- TRAVERSE DE MIRIBEL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats des retours des offres pour les lots 1 Terrassements, voirie, maçonnerie et serrurerie et lot 2 : Travaux de finitions, béton et espaces verts

Estimation lot 1 : 318 699,63 € HT de base et 18 558,00 € PSE N° 1

Estimation lot 2 : 199 204,58 € de base et 32 340,00 € PSE N° 1

M. Le Maire donne lecture des notes obtenues proposées par le cabinet BEAUR
La commission a proposé de retenir la note 1 qui correspond à l'entreprise TOUTENVERT et
CHEVAL (Co-traitant) pour le lot 1
et pour le lot 2 le classement revient également à l'entreprise TOUTENVERT et SOL (Co-
traitant)

M. Charvat indique que l'appel d'offre a été bien au dessous de l'estimation de base pour les 2 lots

M. BRET demande comment cela va se passer si l'option PSE pour le lot 2 ne se fait pas
M. Le maire indique que ce sont les agents qui interviendront mais il sera quand même possible de faire appel à l'entreprise si besoin

M. GAUDENECHE Patrice quitte la salle et ne prend donc pas part au vote
Après envoi de la délibération en Préfecture, les courriers seront envoyés aux entreprises non retenues et ensuite l'entreprise retenue sera informée de la décision du conseil

VOTE : 15 pour, 1 abstention, 0 contre pour le lot 1 avec l'option PSE N° 1

VOTE : 15 pour, 1 abstention, 0 contre pour le lot 2 sans l'option PSE N° 1

Le village de Miribel sera fermée au public pendant les travaux

Mme JANTON demande qu'une solution soit trouvé pour recevoir les personnes pour le feu d'artifice vis-à-vis du stockage du matériel de chantier afin que cela ne soit pas gênant.

Le point 4 est retiré car un logement va être également vacant à Montrigaud. Celui-ci sera proposé à une visite avant de prendre une décision

4 – Isolation des façades des maisons par l'extérieur

M. Le Maire présente une délibération concernant l'isolation des murs par l'extérieur
M. Le Maire informe qu'en début d'année 2025 un dossier d'urbanisme est arrivé pour une demande d'isolation des murs ainsi qu'un changement de fenêtres. La commune n'ayant pu instruire la demande, la DP est devenue tacite

Une autre demande est arrivée en février pour un autre pétitionnaire du centre village de Montrigaud mais un avis défavorable a été émis car trafic intense à ce niveau là.

M. le maire propose une ébauche d'une délibération, qui n'est pas définitif. En fonction des contacts avec les gestionnaires de voirie celle-ci peut être amandée.

Mme JANTON demande si l'architecte des bâtiments de France a été consulté

M. le maire indique que cela n'a pas été fait

Mme RONGY Marie-Madeleine demande si nous sommes autorisés à faire des travaux sur le domaine public. Bien sûr cela n'est pas autorisé.

Une demande a été faite pour une marquise. Il est donc indiqué sur la délibération que celles-ci ne sont pas autorisées car ne doivent pas empiéter sur l'espace public

M. Gaudeneche demande de se renseigner auprès des gestionnaires de voirie pour les limites à respecter.

Mme JANTON vote contre car on découvre cette délibération et étant donné que la commune est en RNU nous renseigner en amont. Point pas assez réfléchi.

M. BRET Vincent vote contre à cause de contraintes et car cela alourdi l'administratif. Sur le fond, vous êtes soumis. Vous rajoutez un règlement sur un règlement. Dossier par dossier, c'est du cas par cas. La souplesse du RNU permet de ne pas être piégé.

M. CHARVAT : M. Le maire a juste à dire « favorable » ou « défavorable »

M. GAUDENECHE indique que personnellement il n'est pas apte à prendre une telle décision
M. PAQUIEN indique que cette décision aide M. Le maire dans sa décision

Mme JANTON indique que dans le RNU nous n'avons pas le droit de le faire. Il n'a pas non plus était indiqué les centres bourgs.

M. Le Maire : Pour ce qui concerne la décharge de responsabilité cela doit être indiqué. C'est une question de bon sens. Il faut qu'il y ait une harmonie avec les façades environnantes
M. PAQUIEN demande de mettre au vote

VOTE : 10 pour, 2 abstentions (M. Charvat, M. Gaudeneche) 4 contres (Mme Janton, Mme Duc, M. Bret, M. Duc)

5 – Avenant à la convention CITEO

Une délibération avait été prise en juin 2024. Signature d'un avenant à la convention pour la lutte des déchets abandonnées avec VRA
Modification du périmètre suite à l'ajout de 8 communes supplémentaires

VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- **Eaux pluviales à Miribel** (vu en début de séance)

- **Emplacement des PAV sur Miribel** : Route de St Bonnet en bordure de route parcelle ZC 174 qui appartient à M. Izerable.

Isabelle Marion demande d'installer une haie

- **Cérémonie du 8 mai** : 10H45 à St Bonnet / 11H15 à Miribel et 11H45 à Montrigaud

- **Taxi** : finalisation de la vente. Depuis 2008, Ste Serre-Baret en location gérance à AB Taxis (filiale de taxi grand Romans). Mise en place en 2008 gratuitement sur la commune de Montrigaud

M. Le maire a pris des informations auprès de la Préfecture
C'est la Société Ferlin qui reprend l'ADS

Mme JANTON informe d'une maltraitance sur la commune de Montrigaud
La gendarmerie ne nous en a pas informé

M. BRET Vincent a été interpellé sur le dossier d'urbanisme de M. MOTTIN à Miribel

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45

Le Maire

Jean-Louis VASSY



Le secrétaire de séance

Isabelle BESSON



